Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



Le jour En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité mon **médecin traitant** ou en cas d'absence **un autre cabinet médical**



En cas d'urgence seulement, j'appelle le





Le soir à partir de 20h, le week-end, les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux Je ne me déplace pas aux urgences, j'appelle le

116 117

pour le médecin de garde

ou



en cas d'urgence vitale



Je reçois des conseils médicaux par téléphone



Je suis informé du lieu où consulter le médecin de garde le plus proche



Je reçois la visite d'un médecin de garde



Je suis pris en charge à l'hôpital







